



Preuve de revenu

Vous trouverez ici toutes les informations nécessaires pour pouvoir nous fournir votre preuve de revenu et ainsi bénéficier d'un taux adapté à votre budget. Si vous n'avez pas envie de fournir une preuve de revenu, vous bénéficierez du taux le plus élevé de notre échelle tarifaire, qui demeure tout de même équivalent ou moindre aux honoraires du milieu.

1. Les preuves de revenus acceptées sont les suivantes :
 - a. Talon de paie
 - b. Relevé d'emploi
 - c. Preuve de revenu gouvernemental (relevé d'impôts, preuve d'accès à l'aide sociale...)